



Le Petit Pavillon Bleu



Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Bureau du Port – Square du Général Masson – 44500 LA BAULE
Tel : 02 40 62 02 13 – E-mail : contact@appbp.fr – site web : <http://appbp.fr/>

APPBP
Membre de l'UNAN

Exemplaire N°41 – Adressé aux usagés du Port

Comité de rédaction: JP MAURICE, JP SANTINI, JC BOISADAM, JC VAUZELLE, Ch AVIGNON G.DRAPEAU, G. VAUCLIN

EDITO DU PRESIDENT

Cher amis et amies plaisanciers je vous souhaite excellente année 2013.

La nouvelle année nous fera vite oublier la précédente. Pourtant 2012 aura été une année riche en événements pour votre association. Le combat que nous menons depuis plusieurs années porte ses premiers fruits :

Nous avons obtenu de nos élus la reconnaissance de revendications essentielles comme le maintien d'une hauteur d'eau suffisante dans les bassins de notre port. Comme l'adoption d'un budget de fonctionnement et de dragage plus transparent et surtout en baisse.

Nous avons engagé avec l'actuel gestionnaire du plan d'eau, la C.C.I. de Nantes – Saint Nazaire de nouveaux rapports de concertation.

Ainsi c'est une entreprise moins-disant qui a été chargée du dragage. Enfin nos redevances ne seront pas augmentées et une somme correspondant à 10% des redevances 2012 vous sera remboursée.

Nous avons communiqué au gestionnaire une liste de suggestions pour l'amélioration de nos conditions d'usagers du port. Cette liste c'est la compilation des différentes demandes que vous avez exprimées, nous observerons avec vigilance son application.

Les administrateurs que vous avez élus et plus particulièrement les membres de votre bureau font pour vous un important travail qui aujourd'hui s'inscrit dans la réussite. Il faut les encourager, c'est simple : vous êtes adhérents, restez avec nous, vous ne l'êtes pas, rejoignez-nous.

Plus nombreux nous serons plus fort et nous pourrons continuer, avec enthousiasme et réussite, à œuvrer pour que votre port, celui que vous aimez vous offre de plus en plus de satisfactions.

Pour que 2013 soit notre année, celle de nos plaisirs marins, celle de l'amitié de ceux qui partagent la même passion.

Maritimentement votre,

Jean-Pierre Santini

DERNIERE MINUTE

CUVE A EAU NOIRE : PROPOSITION DE LOI

Une [proposition de loi](#) a été déposée le **16 janvier 2013** à l'Assemblée nationale par plusieurs députés du groupe UMP.

Elle vise à favoriser le développement des installations de traitement des eaux noires sur les bateaux de plaisance.

"Si nous voulons atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de la Mer, il faut proposer un système fiscal incitatif", indique l'exposé des motifs. L'installation des systèmes de traitement des déchets ou de cuves à eau noire pour les sanitaires des navires étant coûteuse, les députés proposent d'instaurer un crédit d'impôt pour inciter les propriétaires à l'achat et réduire les "rejets intempêtes".

Ce crédit d'impôt financerait 50% des installations sans excéder les 2.000 euros et aurait une durée limitée dans le temps. Il serait accordé aux bateaux immatriculés en France ayant une place dans un port d'une aire marine protégée ou dans le cœur marin des parcs nationaux marins protégés.

[Certains ports de plaisance ont d'ores et déjà mis en pratique des dispositifs incitatifs](#) (politiques tarifaires, station de vidange) afin de réduire ce type de pollution.

L'intégralité de cette proposition de loi est consultable sur le site de l'Assemblée Nationale suivant :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion1275.asp>

SOMMAIRE

Conseil portuaire du 26 novembre	Page 2
Réflexion du Conseil d'Administration	Page 2
Article écho de la presqu'île	Page 3
Dates à retenir	Page 3
Pêche : encore du nouveau	Page 4
Spécial moteur	Page 5
Viellissement de nos bateaux	Page 5

ASSURANCES MADER Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22

Assurances Maritimes & Transports MADER
Boulevard de la République Immeuble le challenge
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE Cdx 1 - France
Info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 64 80

CONSEIL PORTUAIRE DU 26 NOVEMBRE 2012

Présence des principaux acteurs :

Du SIVU: Mr METAIREAU-Mr LAINE-Mr DORE

De la CCI : Mr THIRIET-Mr LEBOURHIS-Mr CIENIEWSKI

Du YCLB : Mr MOLETTE

De représentants des professionnels

De 5 représentants de l'APPBP dont le président.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil portuaire du 11 Juin 2012.

Renouvellement des membres du conseil portuaire (SIVU) :

Membres inchangés. JC.B confirmera et redonnera la liste de l'APPBP au conseil portuaire.

Point sur les travaux rétrospectifs et prospectifs (SIVU) par Mr DORE :

Travaux de dragage en cours et dans les délais.

Travaux de protection pour une tempête équivalente à Xynthia en cours d'achèvement.

Classement des digues.

Dossier PSR en cours et en bonne voie d'acceptation par l'état (7Meuros).

A.O.T.-Tarifications 2013 (Ouvrages et mouillages)(SIVU) :

Tarifications acceptées sur la base de 2009.

Budget exécuté 2011 (CCI):

Année sans surprise

.Budget rectificatif 2012 (CCI) :

Il tient compte du prix de dragage de l'entreprise MARC d'où la possibilité d'initiatives intéressantes :

Mise en état de la cale Xavier Leblanc

Installation de lave linge et sèche linge dans les sanitaires de l'ancienne capitainerie squar général Masson.

Rétrocession avant la fin de l'année d'une somme de 10% sur les contrats annuels des Plaisanciers.

Promesse de réaliser une grande partie des demandes proposées par l'APPBP lors de la réunion du CCI du 14 Novembre dernier.

Travaux de dragage (CCI) :

Point de rejet à repositionner en mer.

Mise en suspension avec turbinomètre; Machine louée actuellement, mais envisager de l'acheter.

Récupération des algues vertes. Cela coûte 1M euros à la communauté.

Banc des chiens :

En 10 ans, il y a un déficit de 50.000 M3 de sable sur la plage de la baie qui se retrouve Sur le banc des chiens.

Des analyses ont prouvé que ce sable provient bien de la plage et qu'il pourrait être réinjecté le long de la plage, mais c'est actuellement la compétence de l'état qui refuse.

Mr METAIREAU bien conscient du problème est bien décidé à lutter pour qu'une solution soit trouvée. Il en va de la réputation et de l'attrait du site.

Tarification portuaire pour l'année 2013 (CCI)

Tarification générale inchangée par rapport à 2012, et notamment pour les emplacements de mouillage.

Budget primitif 2013 (CCI)

La tarification sera revue au prochain conseil portuaire de Juin 2013 en fonction des résultats financiers du dragage.

Bilan d'activité (CCI)

Pas terrible en 2012. Seuls les mois d'Aout et Septembre ont été corrects, car les conditions de navigation ont été bonnes.

La liste d'attente est en légère baisse. Il y a 309 inscrits et l'inscription la plus ancienne est de 2003.

La plaisance ne va pas bien.

Questions diverses

4 demandes ont été présentées pour un emplacement dans le port : Mr MAILLARD,-ATLANTIC

BATEAUX- Dominique NIVINOU- L'ATELIER DU MARIN. Seulement la demande de Dominique

NIVINOU, EXPEDITIONS PLONGEES, est retenue.

Manifestation des ports de plaisance de France : Pas convaincante, car aucune retombée.

Accueil des bateaux du Pouliguen à Piriac pendant la durée du dragage. Le CCI propose de trouver une solution au cas par cas.

La gêne d'un bateau ventouse près du vieux pont va être résolue dans les 24h.

Bateaux ventouses dans le port : Très difficile à gérer tant que les propriétaires paient leurs cotisations.

Réflexion du C.A de l'APPBP sur les adhésions dans les 2^{ème} et 3^{ème} bassins.

Lors des dernières réunions du CA et du bureau, l'APPBP, nous avons constaté que le nombre des adhérents des 2^{ème} et 3^{ème} bassins était en diminution. Nous rappelons que l'association défend les intérêts de tous les plaisanciers. Grâce à notre présence, et à nos interventions dans les instances représentatives le coût du dragage est moins élevé que provisionné. Ce qui permet cette année, une stabilisation du coût de la place du port, et un remboursement de 10% du tarif de 2012. Elle permet également d'évoquer tous les problèmes rencontrés dans les différents bassins.

Un représentant du bureau ayant son bateau dans le 3^{ème} bassin, a proposé que soit organisée au cours du printemps (fin avril) une rencontre conviviale autour d'un verre de l'amitié, dans le 3^{ème} bassin. Nous pourrions ainsi discuter, échanger et essayer de répondre à vos attentes.

La cotisation à l'APPBP est de 25 € par an, donc très modeste. L'APPBP tient une permanence tous les samedis de 11h à 12h30 square Masson. Tous les plaisanciers peuvent venir pour faire part de leurs problèmes.

Nous rappelons que l'A.G de l'APPBP a lieu cette année, le samedi de Pâques 30 mars à 18h30 dans la salle du foyer du Pouliguen.

**LA MOUETTE** création
impression
Pays de Loire et Sud Bretagne

Tél. : 02 40 60 20 10 – Fax. : 02 40 60 87 09

www.lamouettecommunication.com

ARTICLE ECHO DE LA PRESQU'ILE DU 20 novembre 2012 (pris sur internet)

Dragage du port La Baule-Le Pouliguen : 8000 m² de sable recyclés

Depuis quelques jours, le port de La Baule-Le Pouliguen et la plage Benoît sont soumis à des travaux. La CCI, via l'entreprise Marc, procède à un dragage "utile" du chenal

Publié le 20/11/2012 à 08:00 par Christophe Lusseau

La canalisation s'enfonce au départ de l'avant-port pour rejoindre la pointe de Penchâteau

Certains "pince sans rire" ont évoqué la construction d'une piscine olympique. D'autres, qui ont pris soin de lire les panneaux mis à disposition sur le chantier, se demandent encore comment le sable issu du chenal pourra servir à étoffer la plage de la baie. Loin de ces considérations, Patrice Le Bourhis, directeur de l'immobilier et de la plaisance pour la CCI, concessionnaire du port, et Nicolas Cieniewski, chargé de mission pour les projets portuaires, ont été chargés par le Syndicat à vocation unique (Sivu) du port de confier à l'entreprise Marc le dragage du chenal. Celui-ci a lieu tous les quatre ans mais, jusqu'alors, avait été confié à l'entreprise Armor, dont les tarifs avaient été jugés prohibitifs. "Nous avons préféré descendre un peu le volume du dragage (60 000 m³ au lieu de 100 000 m³) pour que d'autres entreprises puissent postuler, explique Patrice Le Bourhis. C'est ce qu'a fait l'entreprise finistérienne Marc, avec un tarif qui est passé de 2,2 M€ à 1,3 M€."



Du sable revalorisé

L'économie, conséquente, s'est accompagnée d'un traitement un peu différent des sédiments marins (le sable et la vase qui s'accumulent dans le chenal). Car si le dragage refoulera bien la majorité de la production à la pointe de Penchâteau, "Il a été décidé de revaloriser 8 000 m³ du sable situé dans la partie avale de l'avant-port", poursuit Nicolas Cieniewski. C'est une première et ce qui explique le bassin de décantation installé devant la villa Mortureux, siège de la capitainerie et du Yacht club de La Baule.

Le technicien de la CCI l'affirme, "l'analyse de la qualité du sable, très faiblement pollué et faible en vase (- 10 %), permet de le faire". Après décantation, qui devrait se terminer prochainement, le sable revalorisé (légèrement plus coloré) rejoindra le cœur de la baie en février-mars 2013. "D'ici la fin du mois, la plage Benoît aura retrouvé sa tranquillité", promet Nicolas Cieniewski.

Contrôle continu

Jusqu'en avril 2013, le dragage plus classique du port se poursuivra. L'objectif, dans les trois bassins qui se succèdent, est de redonner un tirant d'eau raisonnable pour accueillir les bateaux de plaisance. "Jusqu'au premier pont, il doit être de 2,60 m", précise Nicolas Cieniewski. Via une canalisation de 4 km, la drague hydraulique aspiratrice stationnaire, positionné sur l'avant-port, refoulera les sédiments au point de rejet, pointe de Penchâteau. "Tout est prévu pour que le sable ne rejoigne pas trop vite le port et la baie."

D'ailleurs, en matière de surveillance et de contrôle, la CCI a quelques obligations. "On surveille régulièrement la qualité des sédiments, celle des gisements de coques et de moules, plages du Nau, Benoît et pointe de Penchâteau (par prélèvements de chair), assure Nicolas Cieniewski. Des jalons permettent de mesurer les éventuels dépôts sur l'Estran et la zone de rejet est contrôlé par levées bathymétriques."

Brassage permanent ?

Reste la qualité de ce dragage, moins important en quantité de sédiments enlevé, sur les mois à venir. "Plus on creuse, plus le chenal se rebouche vite, assure Nicolas Cieniewski. Nous sommes dans un étier, avec le gisement de coques et les marais salants de l'autre côté qui ont une incidence."

Patrice Le Bourhis songe déjà l'avenir. "On réfléchit à un système permanent de brassage des sédiments en suspension, assure-t-il. Ensuite, il faudra choisir la stratégie : soit on espace les dragages (tous les six ou huit ans), soit on diminue la qualité de dragage."

Christophe Lusseau



DATES A RETENIR

Rencontre conviviale au 3^{ème} bassin (date à confirmer)

Assemblée Générale le 30 mars au foyer des anciens au Pouliguen (derrière l'église) à 18 h 30

Cocktail villa mortureux le 27 juillet



N'abordez plus vos sorties ou vos vacances en mer, sans une vérification annuelle de votre électricité et électronique marine afin de ne pas les gâcher. Je me tiens à votre disposition pour tous contrôles ou devis d'installation. Une remise de 10% sur le matériel et 5% sur la main d'œuvre sera octroyée aux membres de l'APPBP sur présentation de leurs carte d'adhérent. Bonne navigation à tous.

Nordin NABI

NOTRE PARTENAIRE MADER VOUS PROPOSE UNE ASSURANCE « PRIVILEGE »

Une assurance plaisance exclusivement réservée aux Adhérents des Associations affiliées à l'UNAN
Le Contrat « PRIVILEGE »

Deux formules de garanties possibles TIERS avec déséchouement et enlèvement. TOUS DOMMAGES ET VOL Un des points importants de cette proposition est une garantie tous risques pour les bateaux d'une valeur objective de moins 25 000 euros et de plus de 15 ans d'âge, sans expertise préalable et frais inhérents.... Mais avec seulement une attestation sur l'honneur et un état descriptif du bateau. Une cellule de souscription et une plateforme de tarification internet (à privilégier) ont été mises en place chez AMTM afin de répondre au plus vite aux différentes demandes des membres des Associations exclusivement liées à l'UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs). De plus un expert maritime désigné par l'UNAN et AMTM membre de l'organisation « polyexpert », propose une prestation réservée aux adhérents des UNAN, visant à optimiser les délais d'intervention en cas de sinistre.

EXONERATION DE VOTRE FRANCHISE AU 1er SINISTRE DECLARE. EN L'ABSENCE DE SINISTRE, VOTRE FRANCHISE EST DEGRESSIVE DE 25% PAR AN soit une EXONERATION TOTALE AU BOUT DE 4 ANS.

SI AUCUN SINISTRE N'EST ENREGISTRE DANS L'ANNEE, VOUS BENEFICIEZ D'UNE REMISE DE 10 % DE VOTRE COTISATION H.T A VALOIR SUR LA PROCHAINE ECHEANCE.

Pensez à interroger notre plateforme intranet concernant notre contrat d'assurance « PRIVILEGE »

<http://intranet.mader.fr>

Code confidentiel : **UNAN44** mot de passe : **44**

Nous restons à votre disposition.

*Laure ALLOCHON (ligne directe) : 05 46 41 97 67

*Patrick LE GONIDEC 06 07 21 37 13

APPEL DES COTISATIONS:

Comme tous les ans à la même époque, nous demandons à tous nos adhérents de bien vouloir renouveler leur cotisation.

Nous accueillerons avec grand plaisir les autres usagers du port qui ne nous ont pas encore rejoint.

« L'UNION FAISANT LA FORCE, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS » afin de défendre les intérêts de tous les usagers du port.

Nos actions 2012 ont permis de ne pas avoir subi d'augmentation de tarif pour 2013 et de plus, le coût du dragage étant moins élevé que les sommes provisionnées (grâce à vos redevances), une somme de 10% de ce que vous avez payé en 2012, vous est ou sera remboursée par la CCI.

Le montant de la cotisation est toujours de 25 €

DEPART DE CATHERINE A LA CAPITAINERIE

Après de nombreuses années passées derrière son bureau à répondre à toutes vos questions, sollicitation, à gérer vos contrats, Catherine arrive au terme de sa carrière au sein de l'équipe de la Capitainerie.

Nous remercions Catherine pour le travail pas toujours simple qu'elle a réalisé.

Nous invitons Catherine à notre Assemblée Générale fin mars

PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à côté de l'ancienne capitainerie
Tel : 02 40 62 02 13

Email : contact@appbp.fr Site Web : <http://appbp.fr/>



LA BAULE NAUTIC

www.labaulenautic.com



BÉNÉTEAU

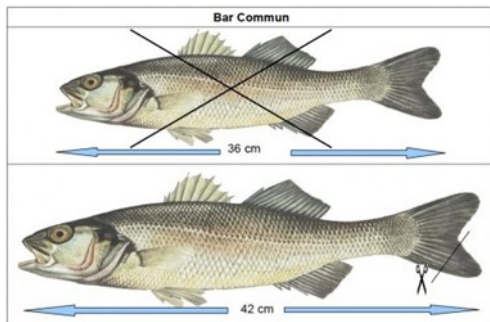
WHITE SHARK

Fountain Fajot
CATAMARANS

Chantier naval, accastillage, vente, réparation, entretien

Au Pouliguen 02.40.15.51.10, à Pornichet 02.40.61.03.78, à Piriac sur mer 02.40.23.68.97

PÊCHE : ENCORE DU NOUVEAU !



Les pêcheurs plaisanciers doivent dorénavant pêcher des bars de plus de 42 cm, contre les 36 cm précédemment autorisés.

Cette modification par décret **ne concerne pas les pêcheurs professionnels** qui n'ont pas souhaité emboîter le pas des amateurs. Cette modification de taille a pour but de préserver une ressource en constante diminution sur nos côtes.

Dans les mers froides de la Manche et de l'Atlantique, on estime qu'un bar se sera reproduit au moins une fois à 42 cm, alors qu'il l'aura déjà fait en Méditerranée à 30 cm (la taille vient de passer de 25 à 30cm).

Ce nouvel arrêté, signé le 26 octobre dernier et publié le 6 novembre, a créé une **vive réaction auprès des fédérations de pêche**. Il faisait état d'une mesure à la fourche, c'est-à-dire de la gueule au creux de la nageoire caudale comme c'est le cas pour les thonidés.

Avec ce nouveau procédé de mesure, ce ne sont pas des **bars de 42 cm** mais plutôt de 44 à 46 cm que les plaisanciers étaient autorisés à pêcher. C'est dire si les chances de ramener un bar de la côte s'amenuisaient

Prestement montées au créneau, les associations de pêcheurs ont eu la confirmation, à Paris, lundi après-midi, que le nouvel arrêté avait été mal rédigé et qu'il fallait toujours **mesurer les poissons en « longueur totale »**. « *Cela aurait été un comble d'infliger deux ou trois centimètres de plus à des pêcheurs-amateurs acceptant déjà de respecter la taille biologique de pêche* », selon Louis Herry, de l'[Union nationale des associations de navigateurs](#).

Article paru dans [Le Télégramme](#), mercredi 14 novembre 2012

Tableau des tailles des prises (JORF n°0258 du 6 novembre 2012 page 17336 texte n° 38)

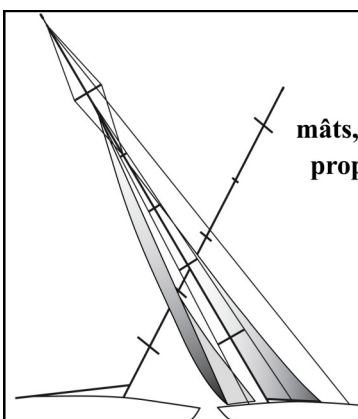
Zone Atlantique

Poissons

Anchois:	12 cm.	Bar commun:	42 cm.	Bar moucheté:	30 cm	Barbue :	30 cm
Cabillaud :	42 cm	Cardine:	20 cm	Chapon:	30 cm	Chinchard:	15 cm
Congre:	60 cm	Corb:	35 cm	Dorade :	23 cm	Dorade royale:	23 cm
Eglefin:	30 cm	Espadon:	170 cm	Flet:	20 cm	Germon:	2 kg
Hareng:	20 cm	Lieu noir:	35 cm	Lieu jaune:	30 cm	Lingue:	63 cm
Lingue bleue:	70 cm	Limande:	20 cm	Limande sole:	25 cm	Lotte:	50 cm
Maigre:	45 cm	Maquereau:	20 cm	Maquereau:	30 cm	Merlan:	27 cm
Merlu:	27 cm	Mostelle:	30 cm	Mulet:	30 cm	Orphie:	30 cm
Plie/carrelet:	27 cm	Rouget barbet ou de roche:	15 cm	Sar commun:	25 cm	Sardine:	11 cm
Sole:	24 cm	Thon rouge:	30 kg (ou 115 cm)	Turbot:	30 cm		

Crustacés

Araignée de mer:	12 cm	Bouquet:	5 cm	Crevettes:	3 cm	Etrille:	6,5 cm
Homard:	8,7 cm	Langouste rouge:	11 cm	Langoustine:	9 cm	Tourteau:	14 cm



S.F GREEMENT

mâts, bômes, tangons, bout-dehors, câbles, sertissage, matelotage, accastillage, matage, dématage
propulseurs d'étrave, guindeaux, instrumentation, confort à bord, équipements, propulsion

Les Sables d'Olonne - Ile de Noirmoutier - Piriac sur Mer

Tél : 09 64 38 23 42 - 06 87 23 57 56

Fax : 02 51 39 64 52

rue de l'estacade 85630 Barbâtre - sf.greement@free.fr

WWW.SF-GREEMENT.FR

SPECIAL MOTEUR

Pour corriger l'assiette, Bien utiliser les flaps.



Les flaps sont des volets actionnés par un ou des vérins et placés dans le prolongement de la coque de part et d'autre du moteur.

Ils jouent en partie le même rôle que le trim et permettent notamment de corriger la gîte sur des bateaux comme les cabin-cruisers qui ont un embonpoint naturel...

Les flaps consistent, pour la plupart, en deux volets articulés évoquant chacun l'aileron d'une aile d'avion.

Ils sont montés au bas du tableau arrière, près des angles de bouchain, dans le prolongement des bordés de fond (il existe aussi des flaps formés de lames verticales dont on règle l'immersion). Certains bateaux (notamment des semi-rigides) sont dotés de flaps fixes, mais seuls les flaps mobiles permettent d'adapter l'assiette du bateau aux conditions de mer. Quoiqu'ils ne soient pas placés vraiment à l'horizontale en raison des formes de carène, les flaps dévient les filets d'eau dans un sens suffisamment proche de la verticale pour équilibrer la coque dans ce même plan. À l'instar du trim, les flaps jouent eux aussi le rôle de gouvernail de profondeur, mais principalement dans le sens de l'abaissement de l'étrave. Beaucoup moins immergés que l'hélice d'une embase, ils n'ont plus d'action sur les filets d'eau lorsqu'on les relève au-delà de l'horizontale. En outre, leur action n'est sensible que si le bateau va vite. L'écartement des flaps et leur indépendance d'action permettent de jouer sur l'équilibre latéral du bateau si on les utilise isolément. Il faut donc les manœuvrer eux aussi avec prudence, car leur action intempestive peut entraîner une gîte excessive. Bien utilisés, ils limitent au contraire la gîte qu'entraîne par exemple un fort vent traversier ou même simplement l'effet de couple d'une hélice.

À ce titre, les flaps complètent le trim. Ils modifient l'assiette longitudinale lorsqu'on les incline ensemble sous le même angle. Ils remplacent ainsi le trim sur une vedette à ligne d'arbre. Mais il suffit de les incliner différemment pour qu'ils aient un effet sur l'assiette transversale, ce qui est précieux par vent de travers, lequel entraîne une gîte marquée. C'est pour cette raison qu'ils sont associés à des Z-drive.

VIELLISSEMENT DE NOS BATEAUX

L'osmose... Vieillessement naturel des stratifiés de polyesters

Tous les matériaux vieillissent, comme les êtres humains d'ailleurs, qu'il s'agisse de l'oxydation des matériaux ferreux et non ferreux, du pourrissement des bois, de l'érosion de la pierre surtout à l'air marin etc.

Suivant les matériaux, ce vieillissement présente une évolution plus ou moins lente et souvent irréversible. En ce qui concerne les coques de nos bateaux en polyester, l'évolution peut être très lente si le stratifié a été fait dans de très bonnes conditions de température et d'hygrométrie. La qualité des tissus de verre et de la résine a également une grande importance.

L'osmose est un phénomène naturel de pénétration de l'eau dans le gelcoat. Celui-ci est une résine polyester dans laquelle ont été rajoutés de la silice et un pigment pour lui donner une couleur. Quand on brasse ce mélange, il émulsionne comme des blancs en neige, ce qui fait que cette résine est devenue poreuse.

Pour que l'osmose se produise, il faut réunir 3 facteurs. Une membrane, des liquides à forte densité et des liquides à faible densité. Dans nos bateaux, ces trois facteurs sont réunis. La membrane, c'est le gelcoat, les liquides à forte densité sont les catalyseurs et les styrènes et les liquides à faible densité sont les eaux de mer ou de rivière. Pour un bateau fabriqué dans de bonnes conditions, le phénomène d'osmose mettra entre 60 et 80 ans pour apparaître. Ce temps peut être de 5 ou 6 ans si l'on emploie lors du carénage des machines haute pression trop puissantes ou placées trop près de la coque.

Les traitements. Quelques professionnels vont certainement me maudire mais l'on ne peut pas cacher la vérité aux propriétaires de bateaux. Lorsque l'on aperçoit quelques cloques sur la coque, je dis toujours qu'il est urgent d'attendre. Donc pas de précipitation. Vous avez tout le temps de faire les réparations qui peuvent être remises au prochain carénage. Surtout ne jamais sabler un bateau : le stratifié de polyester bien que très robuste, est fragile dans son homogénéité et le choc violent du sablage peut délaminer les couches de tissus de verre. Le rabotage est moins agressif mais abîme la couche de mat de verre. Il y a le brûlage qui consiste à projeter sur la coque un jet d'air chaud sous haute pression ; quelle aberration quand on sait que les fortes chaleurs accentuent le vieillissement du stratifié. De tous les traitements lourds, le gommage est certainement le moins agressif. Le ponçage est le plus adapté mais le plus long car il faut d'abord enlever l'antifouling par grattage ce qui est fastidieux. Enfin il y a un moyen beaucoup plus simple et peu onéreux. Lorsque vous apercevez quelques bulles à la sortie de l'eau, il suffit de les poncer une par une puis de les creuser jusqu'au mat de verre, rincer abondamment à l'eau douce et nettoyer plusieurs fois à l'acétone. Quand le stratifié est bien sec, enduire avec un mastic polyester. Il suffit ensuite de passer l'antifouling.

Attention : Ne jamais faire un traitement anti-osmose à base d'époxy sur une coque qui n'est pas parfaitement sèche. Un bateau qui a passé plusieurs années dans l'eau ne séchera jamais complètement.

De plus, la mise en œuvre de l'application de l'époxy demande un soin très particulier aussi bien en température qu'en hygrométrie

COMPTOIR DE LA MER
La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou solde.

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme